

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que le véhicule numéro VF64X4F0600000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT,

Type 4X4F06,

Versions : 32N - 32L,

livré :

- carrossé satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.

La numérotation dans la série du type commence à VF64X4F0600000001.

Fait à LYON, le 7 Novembre 1996
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
Attaché à la Division des Contrôles Techniques
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 8095
Fait à LYON, le 7 Novembre 1996
Pour le Directeur, L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
J. L. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT V. I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1.Genre : Châssis cabine pour CAM ou VASP

2.Marque : RENAULT

Cabine simple ou double (DEMAS ou GRUAU)

3.Type : 4X4F06 Versions* : 32N 32L

4.Numéro d'identification(1) :

V	F	6	4	X	4	F	0	6											
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

6.Source d'énergie : gazole

7.Puissance administrative : 9 CV

8.Nombre de places assises (y compris le conducteur)* : 2 ou 3 ou 7

10.Poids total autorisé en charge * : 4,50 4,50 tonnes

12.Poids total roulant autorisé * : néant 7,50 tonnes

14.Niveau sonore de référence (dba) : 84

15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 2700

entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et est équipé d'une suspension de type : SM11 et SM12, sur les essieux moteurs :

- pneumatique ou équivalente*
- ni pneumatique ni équivalente*.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'Acheteur ou, à défaut, du concessionnaire du carrossier)

Fait à LYON, le :

(1) A compléter.

* Rayer les mentions inutiles.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du camion livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : pour obtenir l'immatriculation en VASP du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.